



Activité partielle : mise à jour des Q/R au 26 août 2021

Le Ministère du travail a mis à jour à ses questions/réponses sur l'activité partielle ce 26 août 2021.

La nouvelle Q/R : « Peut-on rembourser volontairement les allocations d'activité partielle perçues ? »

Le ministère évoque ici un certain nombre d'entreprises qui « dans une démarche de civisme, ont décidé de rembourser volontairement tout ou partie des allocations d'activité partielle qu'elles ont perçues (...) ».

La Q/R explique comment faire, entre ce qui revient à l'État et à l'UNEDIC.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/faq-chomage-partiel-activite-partielle#rembourser-volontairement>